



Commune d'ENTRE DEUX EAUX

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal 25 janvier 2018

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire, en mairie, le 25 janvier 2018 à 20 H 30 a décidé ce qui suit :

- se prononce POUR le retrait de la commune de Crainvilliers du SDANC des Vosges.

- Prend connaissance des nouveaux statuts de de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges décidée par le Conseil Communautaire de la CASDDV en date du 05 décembre dernier.

- Approuve ces nouveaux statuts à la majorité. (pour : 12 - abstentions : 3)

- Entend et approuve le rapport définitif de l'année 2017 de la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées à la CASDDV par les communes membres, au regard des compétences communautaires actuelles. Le montant attribué à la commune pour l'année 2017 s'est élevé à la somme de 18 362.00 €.

- Prend connaissance du projet de dissolution du SIVU Télévision de la Région de Saint-Dié. Afin de pouvoir valider cette dissolution, le SIVU TV doit vendre les terrains et bâtiment servant à accueillir les installations de TDF qui est inscrit à l'actif de ces comptes au trésor.

Notre commune est concernée par le terrain situé sur la parcelle B 2048 lieudit La Basse Mathis, ainsi qu'un bâtiment (local technique d'une surface de 2m²).

- autorise Monsieur le Président du SIVU TV à céder au meilleur prix les terrains et bâtiments ou sont implantés les relais de TDF.

- Donne un avis favorable pour faire valoir son droit de préemption pour les parcelles cadastrées : B 1772 (708 m²), B 1822 (780 m²), B 1800 (1216m²), B 1813 (743m²), B 1774 (963m²), B 1775 (412 m²) , B 1821 (292 m²), B 1793 (944m²).

- Donne un avis favorable à l'acquisition des parcelles cadastrées : B 1773 (638 m²), B 1728 (1610 m²), B 1729 (1520 m²).

- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'attribution des biens sans maîtres à la commune.

- Désigne M. DUHAUT Dominique et Mme DIDIER Elisabeth comme représentants PLUIH de la commune dans le cadre de l'élaboration du PLUIH

Commune d'ENTRE DEUX EAUX

(Plan Local d'urbanisme Intercommunal et d'Habitat) au sein de la CADDSV
(Communauté d'Agglomération de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges.

- Autorise le Maire à étudier et signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de la Salle Polyvalente.
- Prend connaissance des différents devis réalisés pour une mission SPS sur ce chantier et autorise le Maire à signer pour le devis le moins disant.

Sécurité au niveau de la Rue des Journaux :

Une enquête a été envoyée à tous les habitants du secteur de Remémont afin de recenser leur ressenti vis-à-vis des chicanes provisoires installées dans cette rue.

Il leur est également demandé de se prononcer sur l'installation d'autres systèmes et éventuellement d'étendre des limiteurs de vitesse dans la rue du Stade et rue des Mines.

Le résultat de cette enquête sera communiqué au Conseil lors de la prochaine réunion.

Projet pavillonnaire :

Suite à une réunion à la Sous-Préfecture concernant les critères d'attribution de la DETR, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention susceptible de nous être accordée pour notre projet ne pourra excéder 20 % du montant des travaux. Compte-tenu de ces nouveaux éléments, il est décidé de suspendre le projet.

Parcours VTT homologué :

Entend lecture d'un projet de parcours VTT homologué qui pourrait être réalisé dans la parcelle 6 sous réserve de l'accord des services de l'O.N.F.

- Donne un accord de principe sur ce projet

Pour extrait conforme au registre, le 26 janvier 2018

Le Maire,

Dominique DUHAUT

